

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 mars 2017 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Voinsles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Voinsles, en séance publique, sous la présidence de M. HUSSON, Maire.

Présents : Etienne BEAUGRAND, Claude BRUNIER, Alain CLOYSSIL, Sophie DESWARTE, Francis EDOUARD, Olivier HUSSON, Martine LAFORGE, Frantz LALANDE, Maryline MENUZ, Mathieu NICOURT, Evelyne RIETSCH, Valérie STRUB.

Absents excusés : Alexandre EDOUARD pouvoir à Francis EDOUARD,
Laurent MAUGENEST pouvoir à Alain CLOYSSIL
William BARRE

Secrétaire de séance : Etienne BEAUGRAND
Secrétaire administrative : Catherine JOLY

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

SEANCE DU 21 MARS 2017

Arrivée de M. Mathieu NICOURT à 21 h 00, lors de la présentation du point n° 5 de l'ordre du jour.

- SDESM : proposition d'adhésion au groupement de communes pour l'achat d'électricité**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas donner suite à la proposition du SDESM d'adhérer au groupement de communes pour l'achat d'électricité.
- SDESM : adhésion des communes de Nangis et Avon au SDESM**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'adhésion des communes de Nangis et Avon au SDESM.
- CC Le Val Briard : opposition au transfert de compétence du PLU à la communauté de communes du Val Briard**
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Val Briard.
- TALIO VIDANGE : contrat d'entretien poste de relevage école Jean de la Fontaine**
A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec TALIO VIDANGE telle qu'annexée à la délibération.
- CC Le Val Briard : approbation de l'attribution de compensation provisoire 2017**
Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire et sa proposition, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération du Conseil Communautaire du 6 février 2017 adoptant le montant de l'attribution de compensation provisoire 2017, d'un montant de 73 834 € pour la commune de Voinsles.
- Liaison d'intérêt départemental A4-RN36 : proposition de motion**
M. le Maire informe de la proposition de motion faite par M. le Maire de Bailly-Romainvilliers concernant l'aménagement du barreau de liaison A4-RN36.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la proposition de motion

- condamnant le changement de position inacceptable de l'Etat dans ce dossier, depuis le printemps 2015 ;
- refusant que l'aménagement de la Seine-et-Marne soit tributaire d'arrangements opaques entre l'Etat et son concessionnaire autoroutier ;

- rappelant à l'Etat à ses engagements antérieurs, au respect et à l'application de la DUP du 27 juillet 2012 ;
- soutenant le Département dans sa volonté d'ouvrir ce barreau à la circulation dans les plus brefs délais et l'encourage à commencer rapidement les travaux ;
- exigeant que l'Etat fasse dorénavant diligence et mette tout en œuvre pour permettre la réalisation du barreau A4-RN36 en demandant à la SANEF les modifications nécessaires de son projet pour le mettre en conformité avec la DUP et en cédant au Département les parcelles relatives au projet afin qu'il puisse exécuter ses travaux.

Informations diverses / Affaires diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30